

# Transports scolaires 2020/2021



## Inscriptions du 18 mai au 05 juillet 2020

Guide à l'attention des élèves de maternelle et primaire, des collégiens et lycéens des communes balcon et des communes de Magland, Marnaz secteurs l'Etoile et Blanzay, de Thyez secteurs Le Peray, La Fesson, Brannaz, Cul Plat, Le Pralet, Le Jovet et Scionzier secteur de Neyrolles.



### NOUVEAU

Besoin d'un transport scolaire en train veuillez consulter le guide «Transport des collégiens et lycéens en Train» sur [www.arvi-mobilite.fr](http://www.arvi-mobilite.fr)



# Les 10 règles de bonne conduite

Quand je m'inscris j'accepte le règlement des transports scolaires à retrouver sur [www.arvi-mobilite.fr](http://www.arvi-mobilite.fr)

- 01 j'attends calmement à l'arrêt que le véhicule soit arrêté.
- 02 je monte sans bousculade mon sac à la main.
- 03 je présente ma carte au conducteur.
- 04 je range mon sac sous le siège.
- 05 je voyage assis et attaché.
- 06 je ne dérange pas le conducteur sans motif valable.
- 07 je voyage dans le calme sans crier, courir...
- 08 je ne touche pas les dispositifs d'ouverture des portes ou les éléments de sécurité (issues de secours...).
- 09 je descends du car et j'attends qu'il s'éloigne.
- 10 je traverse uniquement quand le véhicule est parti.

## Quand s'inscrire ?

Du 18 mai au 05 juillet 2020  
[www.arvi-mobilite.fr](http://www.arvi-mobilite.fr)

Après cette date, une pénalité de 50€ par famille sera appliquée, et nous ne serons pas en mesure de vous fournir vos cartes de transport pour la rentrée.

⚠ **En attente d'orientation scolaire** : commencez votre inscription en ligne, avant la fin de la période d'inscription, la pénalité ne vous sera pas appliquée.

## Les Tarifs

### Par voie dématérialisée

- 1<sup>er</sup> enfant inscrit au transport scolaire : **95€**
- 2<sup>ème</sup> enfant inscrit au transport scolaire : **75€**
- 3<sup>ème</sup> enfant et suivants inscrit au transport scolaire : **55€**

Par exemple pour une fratrie de 3 enfants :  
le montant sera de 95+75+55 soit 225€ au total

### Par voie papier :

- 1<sup>er</sup> enfant inscrit au transport scolaire : **100€**
- 2<sup>ème</sup> enfant inscrit au transport scolaire : **80€**
- 3<sup>ème</sup> enfant et suivants inscrit au transport scolaire : **60€**

Par exemple pour une fratrie de 3 enfants :  
le montant sera de 100+80+60 soit 240€ au total

En cas de perte : Duplicata de carte **10€**

## Les modes de paiement

**Carte bancaire** : sur le site [www.arvi-mobilite.fr](http://www.arvi-mobilite.fr) ou à l'agence ARV'i

**Chèques** : par voie postale ou à l'agence ARV'i en joignant le coupon de paiement disponible sur votre facture.

**Espèces** : à l'agence ARV'i



La dématérialisation plus rapide,  
plus facile plus confortable, sans  
attente en agence



[www.arvi-mobilite.fr](http://www.arvi-mobilite.fr)

# Comment s'inscrire ?

## Les documents à fournir :

- La copie d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois
- Une photo de l'enfant
- La copie du livret de famille
- Une attestation de prise en charge des enfants de maternelle téléchargeable sur [www.arvi-mobilite.fr](http://www.arvi-mobilite.fr)

**Attention :** pour les enfants en garde alternée le père et la mère doivent faire un dossier.

⚠ 1 seul paiement par enfant.



Inscrivez-vous facilement par voie dématérialisée sur ordinateur ou smartphone

[www.arvi-mobilite.fr](http://www.arvi-mobilite.fr)

- Vous disposez déjà d'un espace personnel, munissez-vous de votre identifiant et mot de passe.
- En cas d'oubli de vos identifiants, cliquez sur : «mot de passe ou identifiant oubliés.»
- Vous ne disposez pas d'un espace personnel : créer le facilement.

**pour vous aider : Télécharger le guide d'inscription en ligne**

## Infos pratiques

**Pour joindre vos documents :** vous pouvez soit les scanner soit les prendre en photo et les insérer en pièces jointes. Enregistrer vos justificatifs dans le porte-document de votre espace personnel cela vous permettra de les conserver pour l'année suivante.

**Vous ne pouvez déposer qu'un seul document en pièce jointe.** Si vous avez plusieurs pages insérez les dans Autres (ex. livret de famille).

## ⚠ Elève en sécurité : j'accepte l'information en temps réel.

Merci de renseigner votre numéro de portable et de cocher la case «envoi de SMS» et d'inscrire votre adresse mail afin d'être averti en temps réel des incidents sur les transports (retards, suspension...). **Ces informations ne seront pas utilisées à titre commercial.**

## Recevez votre carte de transport

Pour les dossiers arrivés pendant la période d'inscription, les cartes scolaires seront envoyées par courrier quelques jours avant la rentrée.



## Par voie papier

### Dossier disponible :

Sur le site [www.arvi-mobilite.fr](http://www.arvi-mobilite.fr) ou à l'agence ARV'i

### Votre dossier est composé :

- Du formulaire papier
- Des photocopies des justificatifs
- De votre paiement (à l'ordre de Trésor public)

⚠ **Tout dossier illisible ou incomplet ne pourra pas être traité. Aucune photocopie ne sera faite en agence ARV'i**

### Comment nous faire parvenir votre dossier :

- Par courrier à ARV'i - 07 rue Joseph Nicolle - 74 300 CLUSES
- En déposant votre dossier pendant les heures d'ouverture à l'agence ARV'i

### Horaires d'ouverture : ARV'i

Lundi/Mardi/Jeudi/Vendredi de 14h30 à 18h30  
Mercredi de 9h à 12h et de 14h30 à 18h30 / Samedi de 9h à 12h

# Etablissements de rattachement de votre commune

## ECOLEES

### Etablissements publics

		Arâches-la-Frasse	Cluses	Magland	Marnaz	Nancy-sur-Cluses	Scionzier	Thyez
Ecole du Serveray	ARACHES-LA-FRASSE	✓						
Ecole maternelle Laurent Molliex	CLUSES		✓					
Ecole primaire Laurent Molliex	CLUSES		✓					
Ecole primaire du Noiret	CLUSES		✓					
Ecole élémentaire du Chef-Lieu	MAGLAND			✓				
Ecole élémentaire de Gravin	MAGLAND			✓				
Ecole maternelle du Val d'Arve	MAGLAND			✓				
Ecole maternelle Marnaz	MARNAZ				✓			
Ecole élémentaire du Centre	MARNAZ				✓			
Ecole élémentaire des Sages	MARNAZ				✓			
Ecole primaire de Nancy sur Cluses	NANCY-SUR-CLUSES					✓		
Ecole élémentaire du Château	SCIONZIER						✓	
Ecole des Charmilles	THYEZ							✓
Ecole de la Crête	THYEZ							✓

### Etablissements privés

Ecole Sainte-Bernadette	CLUSES		✓					
-------------------------	--------	--	---	--	--	--	--	--

## Prise en charge domicile/établissement scolaire

- **Systematique** : si votre enfant est scolarisé dans l'établissement scolaire de secteur dont dépend votre commune de résidence.
- **Au cas par cas et en fonction des places disponibles** : si votre enfant bénéficie d'une dérogation scolaire dans un autre établissement.

**Attention** : les dérogations délivrées par l'éducation nationale n'ouvrent pas de droit à un transport scolaire.

## COLLEGES ET LYCEES de secteur

### Etablissements publics

		Arâches-la-Frasse	Cluses	Le Reposoir	Magland	Marnaz	Mont-Saxonnex	Nancy-sur-Cluses	Saint-Sigismond	Scionzier	Thyez
Collège G. Anthonioz de Gaulle	CLUSES	✓	✓	✓	✓			✓	✓		
Collège Camille Claudel	MARIGNIER										✓
Collège J.J. Gallay	SCIONZIER					✓	✓			✓	
Collège Jacques Brel section ski uniquement*	TANINGES	✓							✓		
Lycée Charles Poncet	CLUSES	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Lycée Paul Béchet	CLUSES	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

### Etablissements privés

Collège Saint Jean Bosco	CLUSES	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Lycée Saint Jean Bosco	CLUSES	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Lycée Les Cordeliers	CLUSES	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Collège Saint Joseph	SALLANCHES				✓						
Lycée Saint Joseph	SALLANCHES				✓						

\*Les élèves non skieurs ne sont pas prioritaires. Ils seront inscrits en fonction des places disponibles.



# Les circuits scolaires

Les fiches horaires ainsi que la carte des arrêts sur l'ensemble du territoire de la 2CCAM sont téléchargeables sur le site [www.arvi-mobilite.fr](http://www.arvi-mobilite.fr)

## Circuits et arrêts :

Les circuits et arrêts sont donnés à titre indicatif, ils pourront être modifiés à la rentrée en fonction du nombre d'inscrits par circuit et par arrêt.  
**⚠** Votre enfant est affecté à la rentrée à un circuit et un arrêt. Ces derniers doivent être respectés pendant toute l'année scolaire.

## Les accompagnateurs :

Ces personnels sont employés par les communes. Ils accueillent les enfants dans les cars, contrôlent leur titre de transport, assurent le calme et la sécurité dans les véhicules.

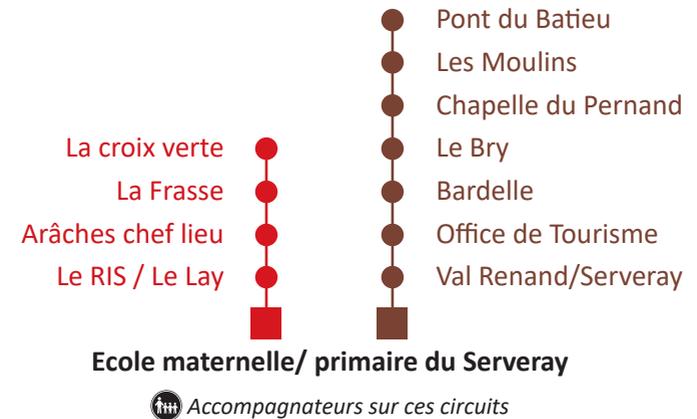


## Légende :

-  arrêt desservi par le circuit
-  arrêt desservi sur la commune
-  Etablissements scolaires desservis

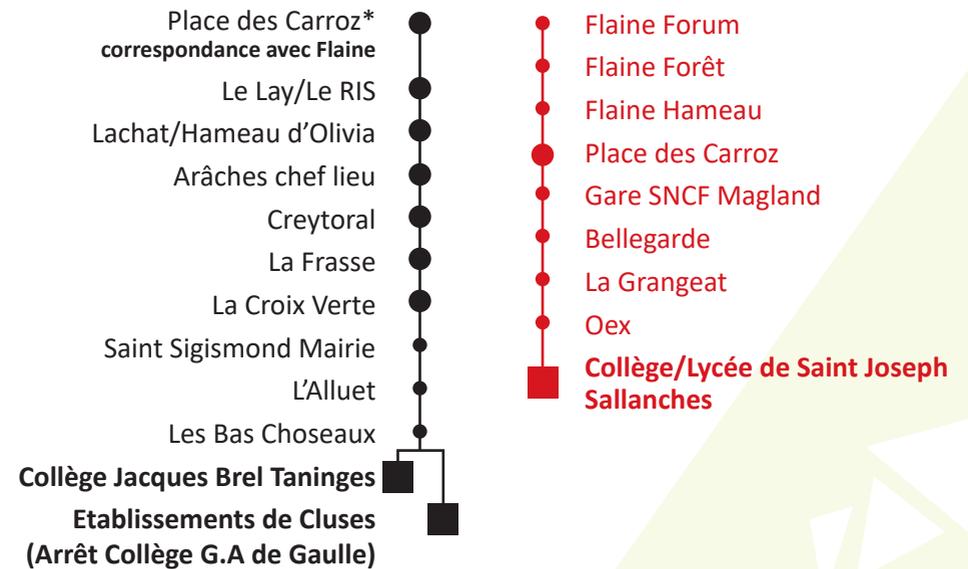
# ARÂCHES

## Circuits maternelles /primaires

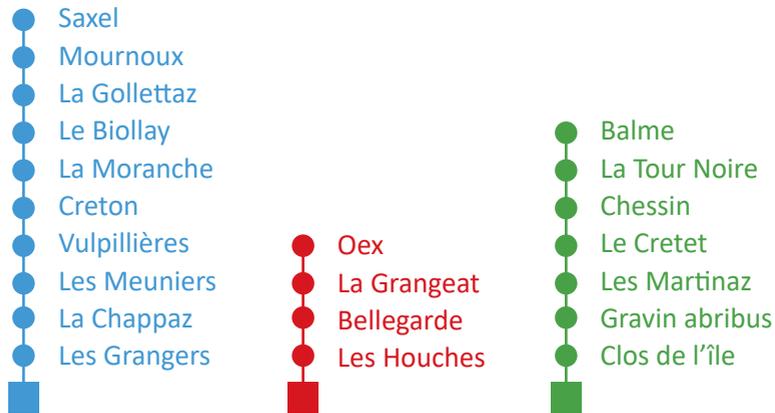


 Accompagnateurs sur ces circuits

## Circuits secondaires



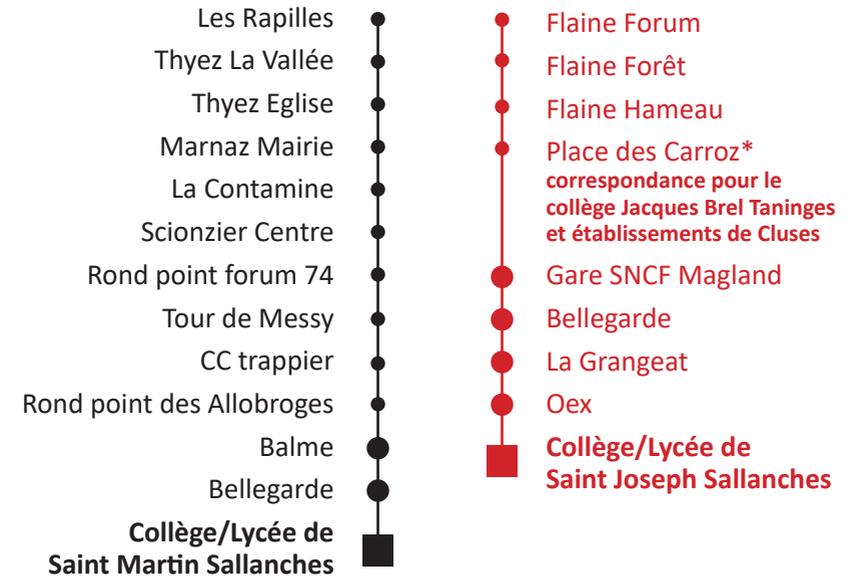
## Circuits maternelles /primaires



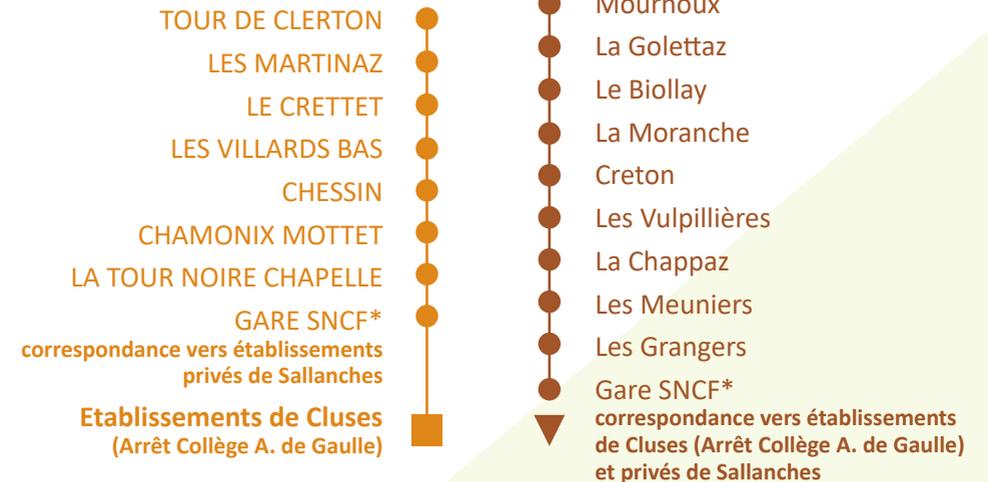
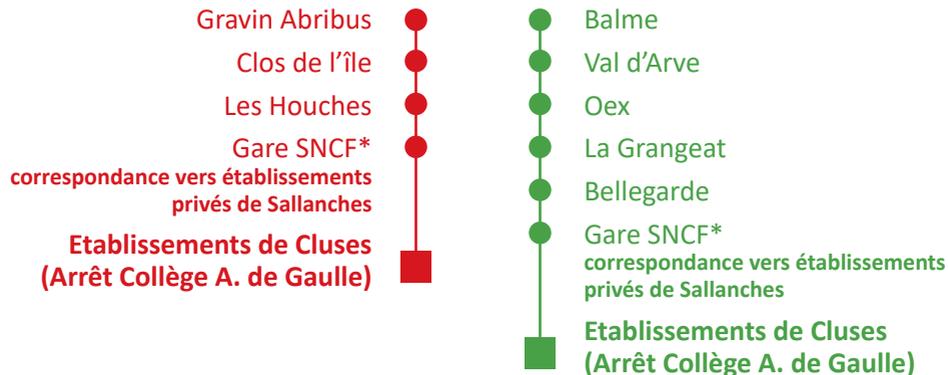
Ecole maternelle du Val d'Arve  
correspondance pour les écoles  
primaires de Gravin et Chef lieu

 Pas d'accompagnateur sur ces circuits

## Circuits secondaires



## Circuits secondaires



-  arrêt desservi par le circuit
-  arrêt desservi sur la commune
-  Etablissements scolaires desservis

## Circuits maternelles/primaires

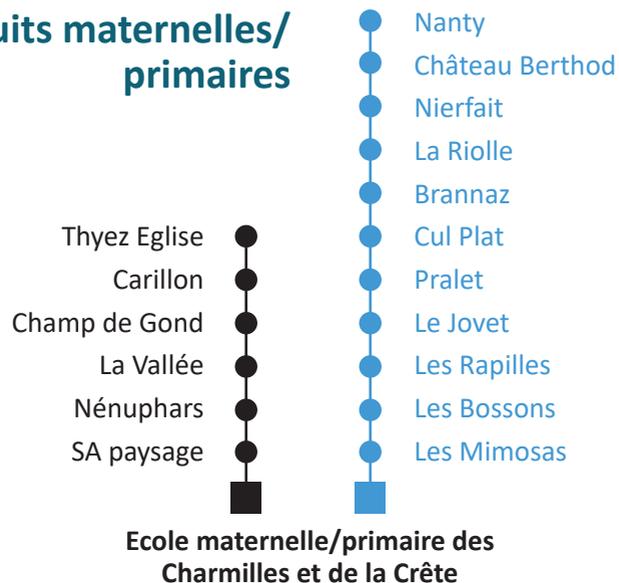
- Ponthior/ Glières
- Ponthior
- Pressy
- Canal
- ZI Gallay
- Marzan
- Les Quarts
- Noiret Prairie
- **Ecole maternelle/  
Primaire du Noiret**
- Noiret Ecole
- Noiret curzeille
- Gaccoz
- La Source
- Clinique
- Chevrant
- **Ecole maternelle/  
primaire Laurent Mollieux**
- **Ecole maternelle/  
primaire Sainte Bernadette**  
Pas de desserte à 13h30
-  *Accompagnateur sur ce circuit*

## Circuits secondaires

- Les Rapilles
- Thyez La Vallée
- Thyez Eglise
- Marnaz Mairie
- La Contamine
- Scionzier Centre
- Rond point forum 74
- Tour de Messy
- CC trappier
- Rond point des Allobroges
- Balme
- Bellegarde
- **Collège/Lycée de  
Saint Martin Sallanches**
- Anthonioz de Gaulle
- Rond point forum 74
- L'uche à Muguet
- Marnaz Mairie
- Thyez avenue des îles
- **Collège Karine  
Ruby Saint-Pierre**
- **Collèges des Allobroges/  
Sainte Famille La Roche sur Foron**
- **Lycée Sainte Famille  
La Roche sur Foron**
- Mairie Cluses
- Hyper
- Atelier
- Rond point forum 74
- Marnaz Eglise
- Attenots/Crevallats
- Les Valignons
- Thyez Eglise
- Les Rapilles
- **CECAM**
- **ECAUT**
- Cluses Mairie
- L'Ateliers
- Tours de Messy
- Rond point Forum 74
- 85 rue du collège
- Attenots/Crevallats
- Marnaz Mairie
- Les Valignons
- Savoie Paysage
- Avullions
- Avenue des îles
- **Collège Samivel Bonneville**
-  Desserte piétonne vers les établissements Lycée Hôtelier François Bise et Lycée Guillaume Fichet.

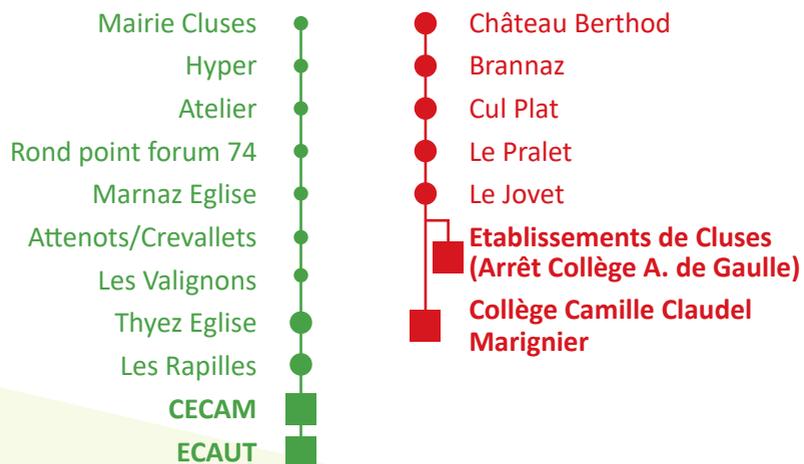
-  arrêt desservi par le circuit
-  arrêt desservi sur la commune
-  Etablissements scolaires desservis

## Circuits maternelles/primaires



 Pas d'accompagnateur sur ces circuits

## Circuits secondaires

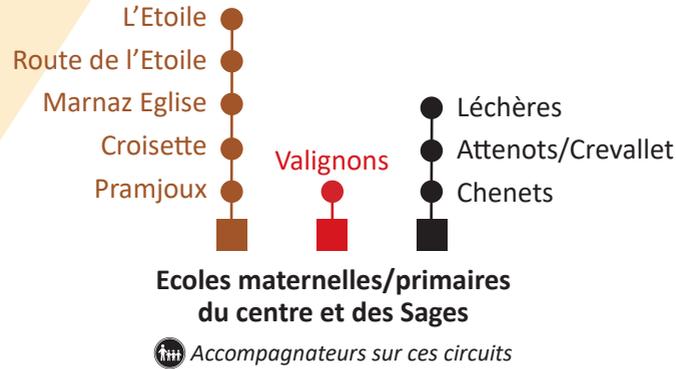


## Circuits secondaires

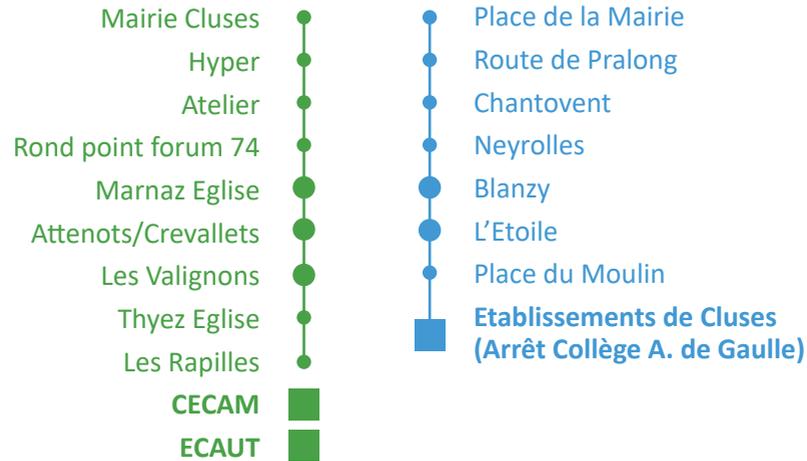


-  arrêt desservi par le circuit
-  arrêt desservi sur la commune
-  Etablissements scolaires desservis

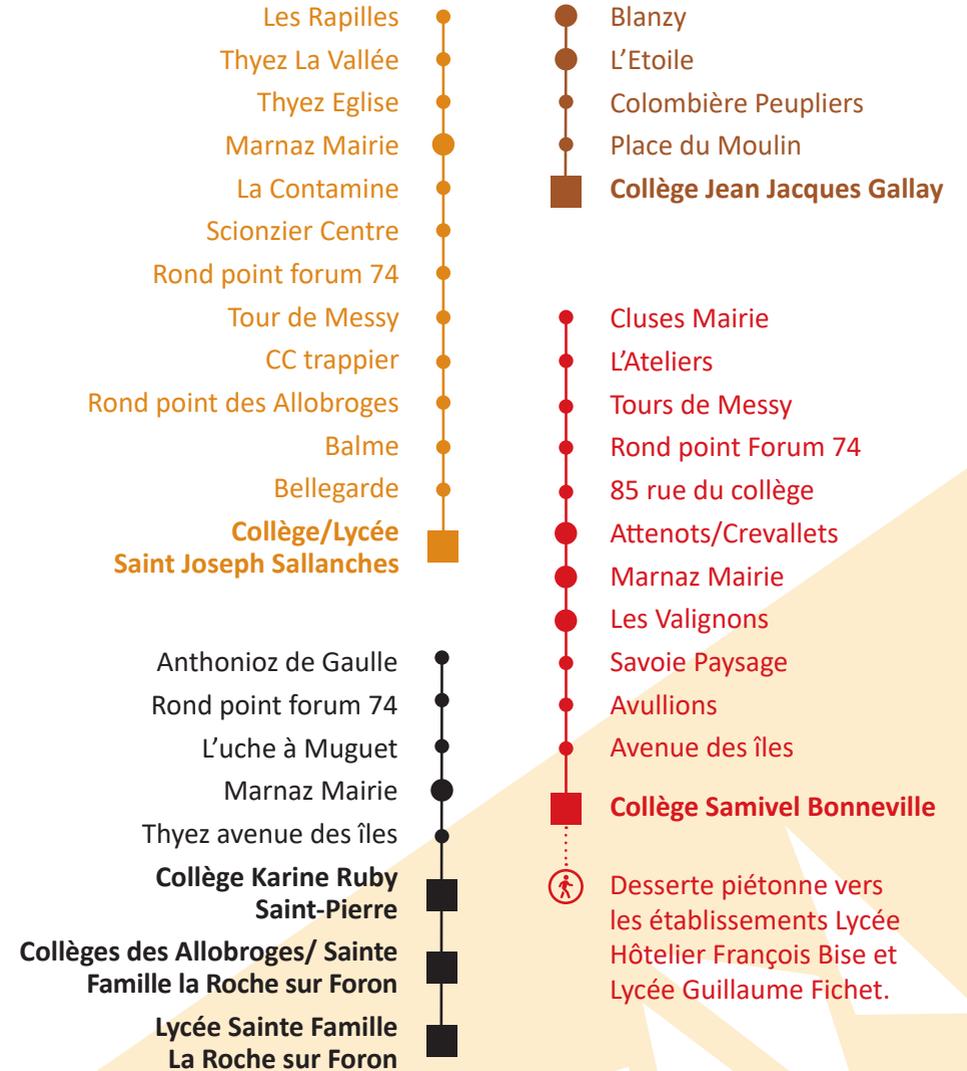
## Circuits maternelles/primaires



## Circuits secondaires



## Circuits secondaires



-  arrêt desservi par le circuit
-  arrêt desservi sur la commune
-  Etablissements scolaires desservis

## Circuits primaires

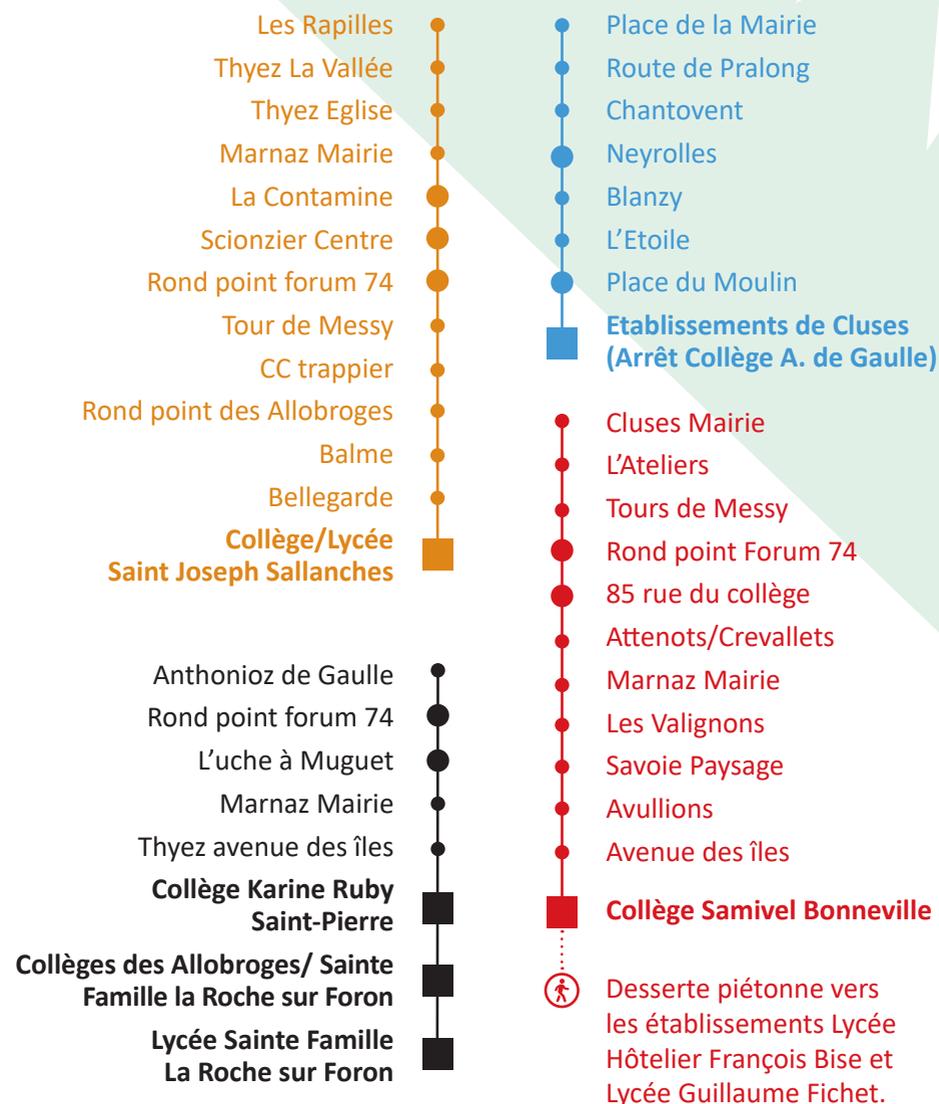


 3 accompagnateurs répartis sur ces circuits

## Circuits secondaires



## Circuits secondaires



# FLAINE

## Circuits secondaires



### Légende :

- arrêt desservi par le circuit
- arrêt desservi sur la commune
- Etablissements scolaires desservis

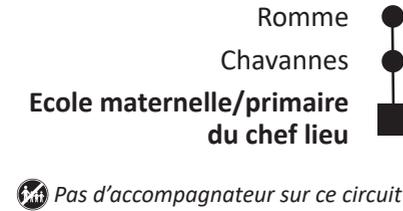
# SAINT SIGISMOND

## Circuits secondaires



# NANCY SUR CLUSES

## Circuits maternelles/primaires



## Circuits secondaires



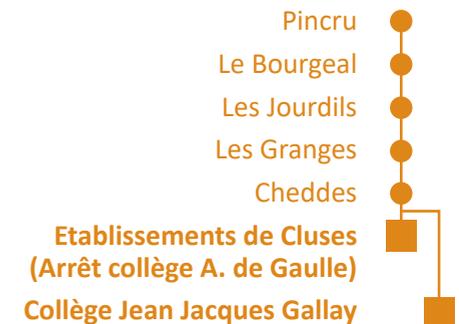
# LE REPOSOIR

## Circuits secondaires



# MONT SAXONNEX

## Circuits secondaires



## LES POINTS RELAIS



Vous n'avez pas d'ordinateur  
ou de smartphone ?

**Un ordinateur est à votre disposition :**

### Cluses

#### MAIRIE DE CLUSES

1 place Charles de Gaulle

Lundi-Mardi-Mercredi-Vendredi

8h30-12h et 13h30-17h30 ;

Jeudi : 13h30-17h30

Besoin d'aide ?

**Vous devez prendre rendez-vous :**

### Arâches-la-Frasse

#### SERVICE EDUCATION JEUNESSE

Espace Serveray

209 route du Mont-Favy

04 50 90 24 58

education.jeunesse@aracheslafrasse.fr

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :

9h-11h et 13h30-16h

### Cluses

#### COLLÈGE G. ANTHONIOZ DE GAULLE

1 Avenue Georges Clémenceau

04 50 18 49 20 demander Mme Kartal

médiatrice numérique

ce.0740911N@ac-grenoble.fr

#### MIEUX VIVRE DANS SA VILLE

25 rue Raymond Poincaré

04 50 96 60 12

Sur rendez-vous



### Marnaz

#### MAIRIE DE MARNAZ

44 rue de la Mairie

04 50 98 35 05

Lundi : 14h-17h30 / Mardi : 8h30-12h

Mercredi : 8h30-12h et 14h-17h30

Sur rendez-vous : vendredi après-midi et mardi  
après-midi (une semaine/deux)

### Scionzier

#### POINT INFORMATION FAMILLE

71 rue du collège

06 81 67 65 82

Lundi 13h-16h / Jeudi et vendredi 9h-12h

Sur rendez-vous les autres jours

### Nancy-sur-Cluses

#### MAIRIE DE NANCY-SUR-CLUSES

99 rue de la Mairie - 04 50 90 94 90

Lundi-Mercredi : 8h-12 et 14h-17h ; Jeudi :

8h-16h ; Vendredi : 9h-12h et 14h-17h

Samedi 06/06 et 04/07 : 9h-11h

### Le Reposoir

#### MAIRIE DU REPOSOIR

37 route du Prariand

Lundi-Jeudi-Vendredi : 8h-12h et 13h30-16h30

Samedi : 8h-11h

### Thyez

#### MÉDIATHÈQUE

121 rue de la Roselière - 04 50 98 14 96

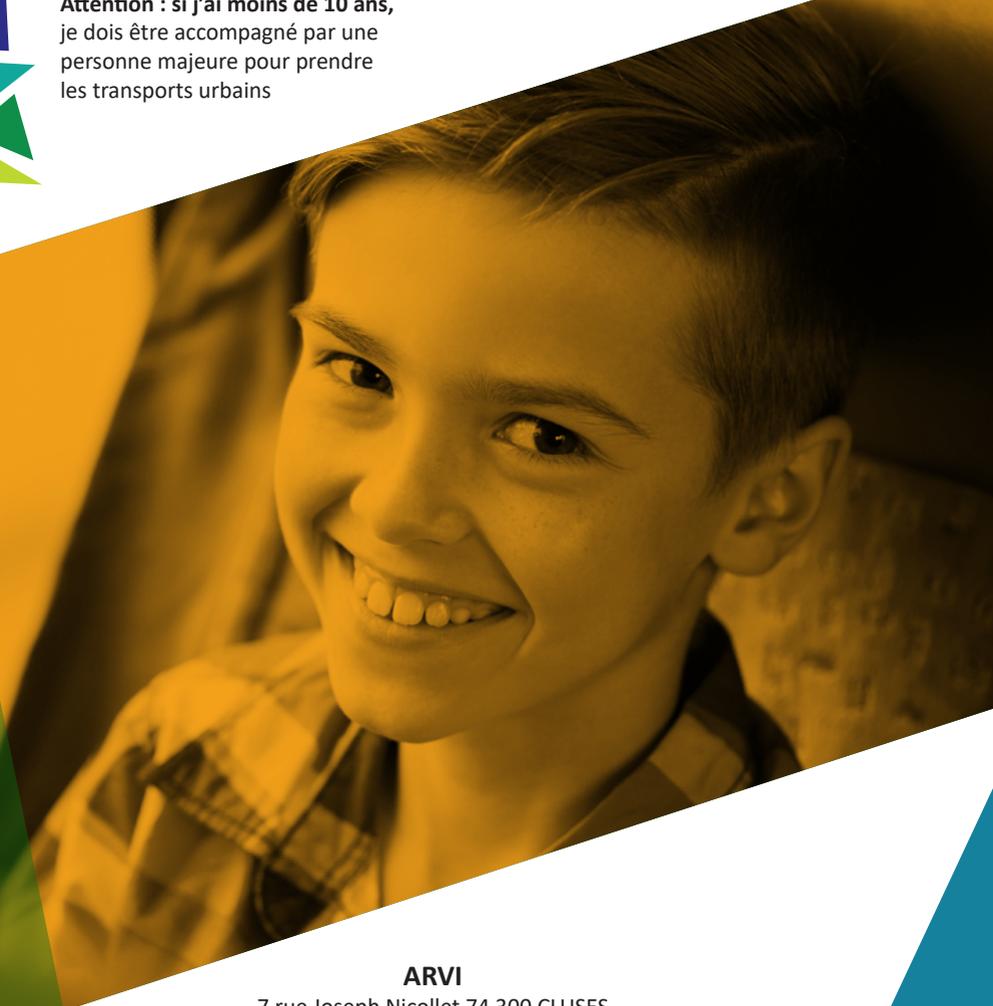
Mardi-jeudi : 15h-17h



## Avec ma carte scolaire

je dispose d'un accès gratuit et illimité sur toutes les lignes du réseau urbain même pendant les vacances.

**Attention : si j'ai moins de 10 ans,**  
je dois être accompagné par une  
personne majeure pour prendre  
les transports urbains



### ARVI

7 rue Joseph Nicollet 74 300 CLUSES

04.50.91.49.96

[arvi.mobilite@transdev.com](mailto:arvi.mobilite@transdev.com)

[www.arvi-mobilite.fr](http://www.arvi-mobilite.fr)

